DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 16 JANVIER 2014

Délibération n° 2014.01.019

Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement : station d'épuration "Les Murailles" à Fléac (AP n° 1 - budget annexe assainissement)

LE SEIZE JANVIER DEUX MILLE QUATORZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 janvier 2014**

Secrétaire de séance : Catherine DESCHAMPS

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Janine GUINANDIE, Redwan LOUHMADI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JANVIER 2014

DELIBERATION N° 2014.01.019

FINANCES - PROGRAMMATION	Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT : STATION D'EPURATION "LES MURAILLES" A FLEAC (AP N° 1 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT)

Par délibération n°447 du 20 décembre 2007, le conseil communautaire a décidé d'ouvrir au budget assainissement, une autorisation de programme pour la station d'épuration de Fléac (AP n°1), d'un montant de 19 000 000 € TTC.

Par délibération n°4 du 7 février 2013, le conseil communautaire a décidé d'ajuster les montants de cette autorisation de programme et des crédits de paiement de la façon suivante :

Autorisation de programme	Montant TTC	CA 2008 à 2011	Projet CA 2012	Crédits de paiement 2013
STEP Fléac	19 800 000 €	11 670 184,58 €	5 441 225,96 €	2 688 589,46 €

Or, il convient aujourd'hui de procéder à de nouvelles modifications pour tenir compte des nouvelles données plus affinées comme suit :

Autorisation de programme	Montant TTC	CA 2008 à 2012	Projet CA 2013	Crédits de paiement 2014
STEP Fléac	19 800 000 €	17 111 410,54 €	1 679 664,76 €	1 008 924,70 €

Vu l'avis favorable de la réunion toutes commissions confondues du 14 janvier 2014,

Je vous propose donc :

DE MODIFIER les crédits de paiement pour les exercices de 2013 et 2014 conformément au tableau ci-dessus.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION : M. ELIE)
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **24 janvier 2014**	**Affiché le :** **24 janvier 2014**